



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 197-02-2026

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Prenez avis que le Règlement numéro 197-02-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'abroger et de remplacer le chapitre 4 relatif aux constructions accessoires et temporaires, ainsi que d'apporter des modifications aux zones Cv-702 et Cv-706, adopté par le conseil municipal le 1^{er} septembre 2026, est entré en vigueur le 23 septembre 2026, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 24 septembre 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 24 septembre 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 24^e jour de septembre 2026.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique